



Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 056-215601626-20241008-DB20241009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

GARANTIE D'EMPRUNT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN – RUE JEAN MOULIN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

n°09

GARANTIE D'EMPRUNT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN – RUE JEAN MOULIN

Rapporteur : Ronan LOAS

L'Office public de l'habitat du Morbihan sollicite la ville de Ploemeur pour garantir à hauteur de 40 % l'emprunt de 2 071 250 € contracté auprès de la banque des territoires pour la construction de 19 logements situés rue Jean Moulin à Ploemeur.

L'emprunt est constitué des 4 lignes de prêt suivantes :

- PLAI d'un montant de 1 056 340 € ;
- PLAI foncier d'un montant de 321 690 € ;
- PLUS d'un montant de 539 872 € ;
- PLUS FONCIER d'un montant de 153 348 €.

Les caractéristiques de l'emprunt n°163946 sont :

	Ligne de prêt 1	Ligne de prêt 2	Ligne de prêt 3	Ligne de prêt 4
Type	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Montant	1 056 340,00 €	321 690,00 €	539 872,00 €	153 348,00 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt	2,60%	2,60%	3,60%	3,60%
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Échéances prioritaires (intérêts différés)			
Conditions de remboursement anticipé	Indemnités actuarielles sur courbe SWAP			
Taux de progressivité des échéances	-0,5 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30/360			

L'Office public de l'habitat du Morbihan sollicite l'accord de garantie de la ville de Ploemeur à hauteur de 40 % de l'emprunt soit 828 500 € (Lorient Agglomération et le département du Morbihan garantissent respectivement 50 % et 10 % de l'emprunt sollicité).

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Ploemeur accorde sa garantie à hauteur de 40.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 071 250 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 163946 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 828 500 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°163946 en annexe signé entre l'Office public de l'habitat du Morbihan ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à l'office public de l'habitat du Morbihan la garantie de la ville à hauteur de 40 % de l'emprunt n° 163946 de 2 071 250 € (soit 828 500 €) contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme
Ronan LOAS,
Maire